

## COMPTE-RENDU

### REUNION CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Vendredi 07 OCTOBRE 2016 – 17 h 30

Présents : 06

Absent : 00

Pouvoir : 01

**Au vu de certains sujets sensibles le Conseil Municipal demande que la séance se tienne à « huit clos » en application de l'article L 2121-18 du CGCT.**

- 1 Discussion et délibération pour la création de la commission d'ouverture des plis pour le Multiple Rural  
Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de composer une commission qui ouvrira les plis des candidats au poste de gérant du Multiple Rural de Lamanere, les sélectionnera et recevra les candidats retenus. Après discussion il est décidé que la commission sera composée de l'ensemble des membres du conseil municipal avec toujours un minimum de 3 élus présents dont Mme le Maire.  
Vote : POUR A L'UNANIMITE
- 2 - Discussion et délibération concernant la demande de Mme SORIANO d'utiliser une parcelle communale  
Madame le Maire donne lecture du courrier remis par M et Mme SORIANO sollicitant l'autorisation d'utiliser la parcelle B120. Le conseil municipal relève que la parcelle B120 n'appartient pas à la commune mais à Mme SALES Catherine. La parcelle concernant la commune est celle numéro B121. Après étude du cadastre, le conseil municipal dit que M et Mme SORIANO peuvent utiliser **partiellement** la parcelle B121, à savoir **uniquement la terrasse supérieure bordée par la rue et sur une largeur d'environ 2 m** (conférer plan en annexe). Un courrier avec un extrait cadastral tracé sera remis à M et Mme SORIANO.  
Vote : CONTRE = 1 – ABSTENTION = 1 – POUR = 5
- 3 - Discussion et délibération concernant la demande de Mr François FIGA d'acquérir du matériel communal  
Madame le maire explique que Mr François FIGA a demandé de pouvoir acheter la longueur de tube de gainage de cheminée restant dans l'appartement communal sis Impasse El Plaçot. Le conseil municipal donne son accord et demande la somme symbolique de 20 €.  
Vote : ABSTENTION = 1 -- POUR = 6
- 4 - Discussion et délibération sur l'acquisition de parcelles par la commune en vue de l'aménagement et l'entretien du territoire  
Madame le Maire donne lecture du courrier du courrier reçu du notaire en charge de la succession MARCOTTE Adrien souhaitant vendre la parcelle C110 à la commune pour une contenance de 12 hectares 77 ares. Pour ce faire le conseil doit accepter la proposition et voter une décision modificative pour la bascule de la somme de 10000 € du programme 231-75 vers l'opération 21.11. Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette acquisition.  
Vote : POUR A L'UNANIMITE
- 5 - Discussion et délibération concernant les montants des non valeurs à adresser à la DGFIP  
Madame le Maire donne lecture des documents envoyés par la trésorière concernant l'ensemble des restes à recouvrer sur le budget de la commune et sur le budget de l'eau. Il convient pour cette année de passer en NON VALEURS sur le budget de la commune la somme de 2045.14 € concernant des loyers impayés et sur le budget de l'eau la somme de 675.86 € correspondant aux factures impayées. Toutes les procédures de recouvrement ont été faites par la DGFIP et les personnes étant à l'étranger plus rien n'est envisageable. A savoir qu'une caution sur l'exercice 2004 de 200 € avait été déposée, elle sera encaissée par la Commune.  
Vote : POUR A L'UNANIMITE

Madame le Maire explique que pour l'année prochaine la commune devra sans doute passer en NON VALEURS la somme de 4318 € pour les loyers impayés du Multiple Rural et 445.67 € les factures d'eau impayées.

- 6 - Discussion et délibération nouveaux statuts de la Communauté de Commune du Haut Vallespir en fonction des nouvelles réglementations (LOI NOTRE)  
Madame le Maire donne lecture des nouveaux statuts de la CCHV applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.  
Vote : POUR A L'UNANIMITE
- 7 - Présentation et discussion concernant le contrat de ruralité  
Madame le Maire présente le nouveau contrat de ruralité 2017-2020 qui permet d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire au travers des EPCI. Il est convenu que la commune n'a rien à présenter d'ici la fin de l'année 2016.
- 8 - Discussion sur la délimitation des territoires de démocratie sanitaire  
Jean Paul CAPALLERA explique au conseil municipal la teneur du courrier de l'ARS (Agence Régionale de la Santé). Deux scénarios sont proposés pour structurer l'espace régional :  
- L'un à l'échelle du département – un découpage en 13 territoires correspondant aux départements,  
- L'autre fondé sur le regroupement de certains départements limitrophe qui donnerait un découpage en 6 territoires.  
Après discussion le conseil municipal donne son avis et vote pour conserver une échelle départementale avec un découpage en 13 territoires.
- 9 - Divers : un point rapide est fait sur les différentes réunions CCHV et la réunion qui s'est tenue le jeudi 06/10/2016 avec le Préfet des P.O.

Séance levée à 20h00  
(Délibérations consultables en mairie)